

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1172

présenté par
M. Leboeuf

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 20, insérer l'alinéa suivant :

« 7° Favoriser la prolongation de la vie des centrales nucléaires de seconde génération présentes sur le territoire national. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement important tend à favoriser la prolongation de la vie des centrales nucléaires présentes sur le territoire national par un soutien au programme « Grand Carénage » d'EDF.